

PROCEDURE ARRIVÉES TARDIVES

ECCG AIMÉE-STITELMANN



Arrivées tardives (AT)

Elève

Préqualifiant

Evaluation annoncée → Se rendre directement en cours
(pas de temps supplémentaire) → **AT**

Pas d'évaluation annoncée

< 15 minutes → Se rendre directement en cours → **AT**

> 15 minutes → **AN**

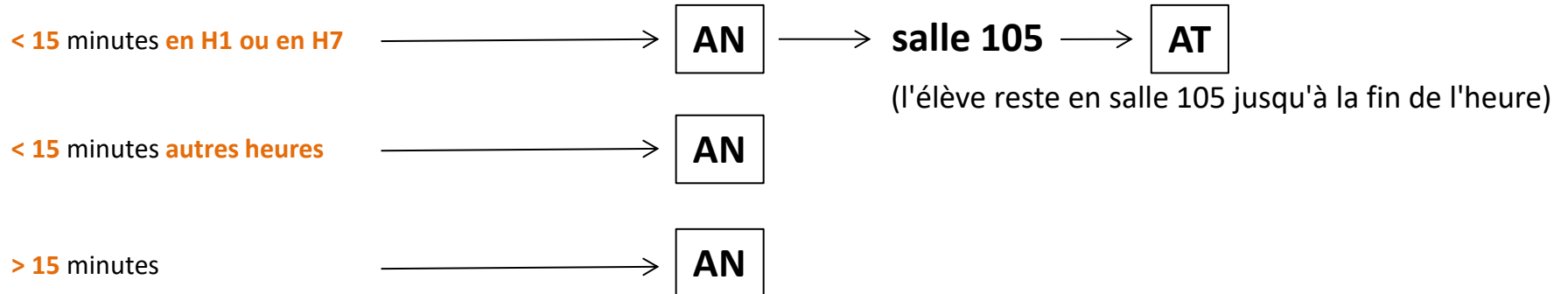
Arrivées tardives (AT)

Elève

1^{ère} année

Evaluation annoncée → **Se rendre directement en cours**
(pas de temps supplémentaire)

Pas d'évaluation annoncée



L'enseignant.e ferme la porte de la classe lorsque la deuxième cloche retentit. Une fois la porte de la classe fermée, l'élève **n'ouvre pas la porte** et se rend directement en salle 105 si le retard ne dépasse pas 15 minutes. Dans le cas contraire (>15 min), l'élève est prié d'attendre le début de l'heure suivante pour intégrer la classe.

Arrivées tardives (AT)

Elève

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} année

Evaluation annoncée —————→ **Se rendre directement en cours**
(pas de temps supplémentaire)

Pas d'évaluation annoncée —————→ **AN** —————→ **AT** **Tolérance de 6 AT** par année scolaire
(3 AT par semestre)
Formulaire d'excuse pour absence à compléter et
à remettre au RG pour validation et modification
d'une AN en AT dans MEMO.